

29  
24  
1

9 mars 2006

M. Nicolas Ernest, secrétaire de séance

L'ordre du jour est, le vendredi 9 mars 2006, l'ordre du jour du conseil municipal de Tremblay-en-France, délibérant sur l'ordre du jour de la séance, ainsi que la présentation de M. René François, député-maire.

Le conseil municipal, M. Le Député-Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures et quarante cinq minutes.

Aussitôt est faite des Constatations municipales ayant donné pouvoir.

M. Le Député-Maire M. Nicolas Ernest, Conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Député-Maire communique :

Les délibérations prises en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, prises le 2 février et le 9 mars 2006.

M. Le Député-Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

---

1

## DÉLIBÉRATIONS

# Compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2006

1 DOCUMENT - Publié le 09/03/2006



**Compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2006**  
(.PDF, 32Ko)

TÉLÉCHARGER

RETOUR À LA LISTE

**MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE**

18 boulevard de l'Hôtel de Ville  
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35